

ARRETE 2023_01 du 09 janvier 2023



Arrêté du maire constituant une commission municipale d'Action Sociale

La maire,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-4 et L 123-6 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 décembre 2022 instaurant la suppression du CCAS;

Arrête :

Article 1er – La commission municipale d'Action sociale sera composée de 9 membres : 5 élus au conseil municipal et 4 membres extérieurs.

Article 2 – Mme Francine MENARD, M. David CHANDAT, Mme Caroline BROCC, M. Gérard COGNOT, Mme Julie VANDENBUSSCHE sont désignés comme membres élus au conseil municipal.

Article 3 – M. Jean-Claude MAUPLIN, Mme Michèle JOUENNE, Mme Annick BRUNET et Mme Martine DUFRESNE sont désignés comme membres extérieurs.

Article 3 – Le secrétaire de la mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ARGENVIERES, le 09 janvier 2023
La Maire,
Francine MENARD



Publicité des actes de la commune par publication papier le : 10/01/2023

Transmis au contrôle de légalité le : 10/01/2023